

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74052
Objet

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vingt trois mars à 9 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU, LACHAUD, BROTEAU,
DOMECQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, MONTRON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M^{me} FAVIERE par M^e DUFOUR
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. BERLAND, COLLE, RIVIERE, M^{me} BIDEAU

Monsieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée que la Ville de ROYAN
ayant décidé d'entreprendre des travaux de pose de bordures de
trottoir et dalles de caniveaux dans diverses voies communales
la Commission compétente a décidé de confier aux établissements
LARTIGUE & VILLATE à ROYAN, seule entreprise spécialisée à ROYAN
pour de telles fabrications, qui ont proposé des prix avantageux,
la fourniture des bordures et dalles nécessaires aux travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé du Rapporteur,

VU les dispositions des articles 310 et 312 paragraphe 1er
du Livre III annexé au décret n° 66-887 du 28 Novembre 1966 modi-
fiant et complétant le décret n° 64-789 du 17 Juillet 1964 modifié
portant codification des textes réglementaires relatifs aux
marchés publics.

DECIDE :

- Autoriser M. le Maire de ROYAN, Secrétaire d'Etat aux Affaires
Étrangères, à signer un marché de gré à gré avec les Établisse-
ments LARTIGUE & VILLATE à ROYAN, inscrite au Registre de
Commerce de Marennes sous le n° 55 B 1 et à l'I.N.S.R.B. sous
le n° 735.17.306.0007 pour la fourniture de bordures de trottoir
et dalles de caniveaux de classe B de la nomenclature du Minis-
tère de l'Équipement, nécessaires aux travaux à exécuter dans
diverses voies communales.

Fourniture de bordures
de trottoirs et dalles
de caniveaux.

DATE DE CONVOCATION

16 mars 1974

DATE D'AFFICHAGE

16 mars 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 20
Nombre de votants 22

- que le montant du marché est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE FRANCS, dont T.V.A. égale à 8.333 F au taux de 20 % le montant du marché hors taxe s'élève à la somme de 41.667 F (QUARANTE et UN MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEPT FRANCS) que la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 901 de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Ont signé au registre MM. les MEMBRES présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,



APPROUVÉ

22 AVRIL 1974

ROCHEFORT-s-MER, le

Le Sous-Préfet.

